

CCAS D'ARGENCES EN AUBRAC  
NOTE EXPLICATIVE 2022

**Activités sportives, culturelles et de loisirs locales ou à défaut du département de l'Aveyron (Aides en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse avec résidence sur la Commune d'Argences en Aubrac)**

*Date limite pour dépôt des demandes (Adhésion Rentrée 2022) : 31 décembre 2022.*

- Prise en charge pour une cotisation (sports, culture et loisirs associatifs de l'Argence ou à défaut du département de l'Aveyron) ou une licence sportive annuelle avec affiliation à une fédération sportive nationale (y compris les cours inclus dans le montant de la facture) pour les jeunes de 3 à 16 ans.

Conditions à remplir

- Famille non imposable : 100% du coût réel dans la limite de 80€/enfant
- Famille imposable (ou avis d'imposition non remis): 50% du plafond de 80€/1<sup>er</sup> enfant, 75% du plafond de 80€/2<sup>ème</sup> enfant et 100% du plafond de 80€, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, dans la limite de 80€/enfant.

Remplir la demande de prestations CCAS

Fournir la ou les facture(s) acquittée(s) pour cotisation ou licence sportive + l'avis d'imposition (ou non-imposition) 2022 + un RIB.